Compte rendu du conseil d'école du 13 mars 2020

Présents :
Délégués de parents : Mme Chapuis, Mme Vieillard, M. Dugne, Mme Masieri, Mme Poutignat
Délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN) : M. Cazalbou, Mme Charpentier
Élus locaux : M le Maire, Maurice Deschamps, M. Maillard, Mme Blavignac
Enseignantes : Mme Barraud, Mme Blanc, Mme Chomet, Mme Faucher, Mme Lageneste, Mme Morizet
Délégués de parents suppléants : Mme Cauco, Mme Barrière, Mme Chalaphy, Mme Duquenoy

Excusés :
Inspecteur de l'Éducation Nationale, chargée de la circonscription Clermont-Billom-Vic: M. Champigneul
Parents d'élèves : Mme Rosa, Mme Machado, Mme Begon
Enseignante : Mme Sandrine Chevalerias

1. Rôle des Délégués départementaux de l'Education nationale

Mme Charpentier expose aux membres du Conseil d'école quel est le rôle des DDEN :
Les DDEN sont au service des enfants et de l'école publique. Ce sont des médiateurs bénévoles, membres de droit du Conseil d'école. Ils sont nommés par l'inspecteur d'académie sous la présidence du préfet pour une période de 4 ans renouvelable. Ils veillent aux bonnes conditions de vie de l'enfant dans et autour de l'école. Ils visitent les bâtiments scolaires primaires et maternelles publiques et privés (hygiène, sécurité, restauration scolaire). On peut trouver toutes les informations au sujet des DDEN sur le site légifrance.gouv.fr.

2. Point extraordinaire sur la fermeture des écoles et la continuité pédagogique

A ce jour, les enseignantes ont distribué aux élèves un ensemble de fiches à faire et des révisions de leçons déjà vues. Nous avons reçu des informations disant que lundi 16 mars l'école accueillerait les enfants des personnels soignants. Dans un premier temps, n'ayant pas de liste officielle des élèves, ils seront accueillis sur présentation d'un justificatif (carte professionnelle). Ensuite, ces enfants seront peut-être accueillis dans des établissements à proximité des hôpitaux.
La direction des services départementaux de l'éducation nationale nous a envoyé des directives après 16h15 concernant la mise en place de la continuité pédagogique.
Les enseignantes seront présentes lundi 16 mars pour mettre en place la continuité pédagogique. Nous avons contacté Mme Clochon, ERUN de notre circonscription pour qu'elle nous accompagne, ce lundi, dans la mise en place de la continuité pédagogique.
Ensuite deux informations selon que l'on possède ou non une connexion internet.
- Si le parent a une connexion internet :
Chaque parent recevra par mail de la part de l'équipe pédagogique des consignes pour les activités scolaires à réaliser.
Chaque parent pourra ouvrir un compte sur la plateforme du CNED « ma classe à la maison ».
- Si le parent ne dispose pas d'une connexion internet :
Le parent devra prendre contact avec le directeur pour aller chercher les supports d'activités, ou pour les recevoir par voie postale ou pour aller les chercher en mairie.
Les enseignantes sont amenées à recevoir de nouvelles instructions durant le weekend qui peuvent faire évoluer les consignes.
L'organisation de la continuité pédagogique se fera lundi 16 mars et les enseignantes tiendront les parents informés dès qu'elle sera mise en place.

3. Effectifs de l'école

a) Il y a eu 1 changement dans les effectifs de l'école au niveau des élèves :1 nouvel élève arrivé début janvier en CM2.
La classe de CM1-CM2 est passée de 26 à 27 élèves. L'école compte désormais 156 élèves.

b) Prévisions de rentrée 2020
A ce jour, nous attendons 154 élèves à la rentrée 2020. Ce nombre peut changer en fonction des inscriptions des PS et des déménagements éventuels.

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
16	21	22	16	18	27	18	16

Soit un effectif en moyenne de 25,6 élèves par classe.

4. **Inscriptions rentrée 2020**

Les inscriptions des nouveaux élèves auront lieu les lundis de 9h à 12h ou de 14h à 16h15, en prenant rendez-vous au préalable par téléphone avec la directrice de l'école.

Si jamais les parents des nouveaux élèves ne peuvent venir les lundis, il est possible de prendre rendez-vous, sous réserve de la disponibilité de la directrice, en dehors des horaires de classe.

Les parents dont l'enfant n'est pas domicilié à Chauriat mais qui souhaiteraient inscrire leur enfant à l'école de La Porte du Jour doivent impérativement contacter Monsieur le Maire, M. Deschamps. Sans l'accord de celui-ci, la directrice n'est pas en mesure d'inscrire l'élève.

Les documents suivants sont demandés lors des inscriptions à l'école :

- Photocopie du livret de famille
- Photocopie de la page des vaccinations du carnet de santé (obligatoire : D.T.-POLIO)
- Justificatif de domicile
- Certificat de radiation de l'ancienne école pour les élèves venant d'une autre école.

5. **Sécurité dans l'école :**

a) **Exercice départemental**

Conformément à une instruction des ministères de l'intérieur et de l'Éducation nationale, la préfecture du Puy-de-Dôme et les services académiques et départementaux de l'Éducation nationale ont organisé un exercice « attentat-intrusion » à l'échelle du département le **mardi 4 février 2020**, aux alentours de 10h40.

Cet exercice concernait toutes les écoles, tous les collèges et lycées publics et privés de notre département. Il s'agissait uniquement d'un exercice d'entraînement à la mise à l'abri pour les équipes et les élèves. Le signal a été reçu par plusieurs enseignantes permettant une réactivité plus importante de l'équipe. La mise à l'abri s'est bien passée.

L'horaire de l'alerte nous a mis dans une situation inhabituelle d'exercice car les élèves d'élémentaire étaient en récréation. Néanmoins, les élèves sont rapidement rentrés dans leurs classes. Les élèves de maternelle étaient sur le point de sortir en récréation, ils sont retournés dans leurs classes. La diffusion de la fin de l'exercice au sein de l'établissement a été rapide via les SMS envoyés par la directrice à tous les membres de l'équipe éducative (enseignantes, Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap, ATSEM, personnels de cantine). Cependant, l'utilisation de la sonnette de récréation comme alarme ne fonctionne pas car on ne l'entend pas depuis les classes (notamment les classes maternelles).

b) **Prévision de travaux de mise en sécurité**

Suite au premier Conseil d'école, un entretien a eu lieu en décembre entre Mme Morizet et M. Deschamps pour lister les travaux nécessaires à la mise en sécurité des bâtiments. Le compte rendu de cet entretien a été envoyé aux DDEN et aux représentants des parents d'élèves. Mme Morizet et M. Deschamps ont conjointement constaté que certains travaux étaient nécessaires au niveau des accès des bâtiments. M. Deschamps a précisé à Mme Morizet lors d'un entretien téléphonique durant les vacances de février que les travaux seraient prévus dans le budget de l'année 2020. Le détail des travaux à effectuer sera exposé dans le paragraphe n°8 concernant les travaux.

Au premier Conseil d'école, les représentants de parents d'élèves avaient demandé s'il était possible de mettre en place des barrières en croix de Saint André pour sécuriser les abords des passages piétons. La mairie a fait installer des barrières de ce type près du passage piéton qui permet de traverser la rue pour rentrer à l'école.

Mme Morizet demande aux représentants de parents si cette installation correspond bien à la demande faite au dernier Conseil d'école : les barrières ne règlent pas le problème de sécurité car les parents se garent devant les barrières. Monsieur le Maire précise qu'un plan global de circulation sera proposé dans les années à venir.

6. **Activités sportives et culturelles**

a) **Piscine** :

Cette année, le cycle « natation » des classes de Mme Blanc et Mme Faucher aura lieu du mardi 5 mai au mardi 30 juin. Nous remercions les parents qui ont passé l'agrément cette année, ainsi que Mme Charpentier, DDEN, qui l'a également passé et qui se propose d'accompagner les élèves à toutes les séances.

L'équipe enseignante a fait le choix pour des raisons organisationnelles d'envoyer la classe complète de Mme Blanc.

b) **Séance de sport avec un intervenant pour les maternelles :**

Mme Morizet redemande à M. Deschamps, si une heure d'intervenant en sport pour les maternelles serait possible pour la rentrée 2020. (1 heure que nous répartirions entre les deux classes selon les périodes).

M Deschamps répond que la fermeture des écoles pour une période indéterminée risque de susciter des dépenses imprévues qui obligeront à renoncer à certaines autres dépenses.

7. **Actions mises en place : bilan et prévisions**

Les projets à venir sont en suspens en raison de la fermeture des écoles pour une durée indéterminée.

Noël : La municipalité et l'Association des Parents d'élèves ont entièrement financé le spectacle « Vagabond'âge au Togo » pour tous les élèves de l'école. Les élèves accompagnés de leurs enseignantes ont assisté dans le centre de loisirs à un spectacle vivant de qualité qu'ils ont apprécié. Nous remercions la municipalité et l'APE pour ce spectacle.

Projet « Si t'es jardin » :

Les classes maternelles de Mme Lageneste et Mme Morizet ont commencé à accueillir des intervenants spécialisés en danse et en musique. Chaque classe devrait avoir 6 interventions de 2 heures dans l'année avec une séance conjointe. Ce projet est financé par Billom Communauté.

Les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 devaient commencer durant cette période leur participation au projet « Si t'es jardin ».

Une action a eu lieu ce vendredi 13 mars : la découverte de l'abbaye de Chauriat en présence de Denis Cibien, médiateur patrimoine du Pays d'Art et Histoire de Billom Communauté.

Deux actions restent en suspens :

- la découverte de l'alimentation au Moyen-Age avec des intervenants en classe
- la réalisation de jardins médiévaux autour de l'abbaye.

L'équipe enseignante remercie grandement M. Serge Gayton, conseiller délégué pour les espaces verts, qui a cherché les lieux les plus adéquats au projet dans l'intérêt des élèves.

La classe de CE1 devrait faire une sortie sur un site proche de l'école : « Visite à deux voix » avec un animateur nature et un artiste.

Toutes les actions du projet « Si t'es jardin » sont pour le moment en suspens, puisque des activités étaient prévues pour cette période.

Éducation à la santé : L'infirmière scolaire du collège de Billom, Sandrine Lecapitaine, est venue à l'école cette première semaine de mars pour proposer, dans le cadre de la prévention des violences sexuelles, une intervention sur le respect de l'intimité aux élèves de GS et CE1. L'intervention auprès des CP devait avoir lieu la semaine prochaine. Nous essaierons de trouver une autre date.

Photos de classe : le lundi 6 avril 2020, le photographe devait venir à l'école pour réaliser les photos. Nous trouverons avec lui une autre date. Au préalable, les parents informeront les enseignantes de leurs choix : photo de groupe, photo individuelle et/ou photo de fratrie. Une information avec un coupon réponse sera collée dans le cahier de liaison des élèves.

Découverte de l'environnement naturel de l'école : les classes de Mme Blanc et Mme Morizet ont été retenues par le SMVVA (syndicat mixte du Val d'Allier et de l'Auzon) pour découvrir le milieu naturel proche de l'école. L'intervenante, Marion Couto, est venu le vendredi 21 février pour présenter le projet. Des ateliers ont été proposés aux élèves des deux classes dans la cour de récréation déjà bien fournie en végétaux. Ce partenariat devait se prolonger jusqu'en mai avec une sortie par mois à proximité de l'école (parc et étang de Chauriat). Certaines sorties seront annulées. Néanmoins, la journée de restitution sur le site de Chadieu qui devrait avoir lieu, le vendredi 19 juin, est pour l'instant maintenue. Lors de cette journée, les élèves devraient participer à un atelier, assister à un spectacle puis visiter l'exposition qui réunira les travaux de toutes les classes participantes.

Remise en route du composteur de l'école : M. Coutan du SBA est venu évaluer le composteur de l'école et a remarqué qu'il y avait des dysfonctionnements. Il a proposé une formation que la classe de CE2-CM1 de Mme Chomet devait suivre durant le mois de mars. Nous ne savons pas encore si M Coutan sera disponible pour intervenir à un autre moment. M. Hecht, des services techniques de la commune, a mis en place un deuxième bac nécessaire à la constitution d'une réserve de matière sèche et va réparer la trappe d'accès du composteur pour ensuite le remettre en lieu et place.

Festival ARTD'ECOLE : Les classes de Mmes Blanc, Faucher, Chomet et Barraud devraient participer au festival cette année au domaine royal de Randan du 14 au 19 mai 2020. Les élèves devraient se rendre une journée au domaine royal de Randan. Participer au festival serait l'occasion de :

- découvrir le domaine royal de Randan

- présenter les productions en arts visuels sur le thème « lettres et mots à l'œuvre »
- visiter l'exposition dans les espaces investis par les classes
- assister aux spectacles des classes, à une lecture du poète-comédien, Pierre Soletti
- être accueillis en musique par la formation musicale du « Docteur Jazz Brass Band »
- participer à différents ateliers
- profiter du parc pour pique-niquer, se promener…

Pour le moment, le festival n'est pas annulé.

Ecole et cinéma : dans le cadre d'Ecole et cinéma, et Cinématernelle, toutes les classes ont assisté cette semaine de rentrée des vacances de février à la seconde projection cinématographique à la salle du Moulin de l'Etang.

Festival Plein la bobine : dans le cadre des activités périscolaires en lien avec les enseignantes, tous les élèves ont bénéficié d'une projection de courts métrages.

8. Travaux de l'école

Réparations et améliorations réalisées :
- changement des néons défectueux dans les classes de Mmes Lageneste, Blanc et Chomet
- remise en fonctionnement de l'alarme incendie (elle a montré des signes de défaillances au mois de décembre en sonnant à plusieurs reprises)
- installation de 4 poubelles extérieures (1 dans chaque cour)
- changement de la poignée de la porte du réfectoire des maternelles
- mise en place d'un contenant pour les matières sèches à utiliser pour le composteur
- changement du barillet du portillon extérieur vers le centre de loisirs
- lignes pour délimiter un terrain de foot dans la cour des CE2-CM1 et CM1-CM2,
- restauration du jeu en bois dans la cour goudronnée

Travaux demandés : (M. Deschamps a précisé que l'ensemble de ces travaux seront à prévoir dans le nouveau budget)
- barres antipaniques pour le nouveau bâtiment et la porte de la classe maternelle de Mme Lageneste (les barres antipaniques des anciennes portes de la salle des fêtes ne sont pas réutilisables)
- anti pince doigt pour la porte de la classe maternelle de Mme Lageneste.
- stores pour le dortoir des petites sections
- porte du préau
- installation de pâles au plafond des classes du vieux bâtiment (en remplacement de l'achat de ventilateurs)
- réalisation d'un coffre en bois extérieur pour ranger les jeux de cour des maternelles
- repeindre les marelles et jeux déjà existants au sol

Le devis pour les stores du dortoir est trop élevé, la mairie trouvera une autre solution pour occulter les fenêtres.

9. Projet Educatif Territorial (PEDT) et Activités périscolaires

Le PEDT est un outil de collaboration locale qui peut rassembler à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation. Il doit donc organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.

Un comité de pilotage réunit l'ensemble des acteurs pour élaborer et suivre la mise en œuvre du PEDT.

Dans le cadre de la consultation des conseils d'école sur l'organisation des activités périscolaires, ceux-ci sont associés à la réflexion sur l'élaboration du PEDT.

Les activités proposées dans le cadre du PEDT n'ont pas de caractère obligatoire mais chaque enfant doit avoir la possibilité d'en bénéficier.

Pour l'année 2019-2020, la lecture du PEDT de Chauriat montre un certain nombre de dysfonctionnements qu'il va falloir réguler pour la rentrée prochaine :
- la gratuité (le fait qu'on demande aux enfants de manger à la cantine certains jours pour participer à certaines activités ne correspond pas au principe de gratuité des activités)
- l'information des familles par le biais du cahier de liaison n'a pas eu lieu.
- le décalage des horaires sur la pause méridienne : 13h20 -13h50 au lieu de 13H30 – 14h00
- le temps de 16h15 à 16h30 questionne quant à la possibilité de réaliser des activités dans un temps si court.

- il est mentionné qu'il y a un partenariat avec l'équipe éducative : ce n'est pas le cas en dehors de la consultation pour le festival « plein la bobine »
- certaines activités notées dans le PEDT n'ont plus lieu et d'autres ont lieu sans être mentionnées. M Deschamps précise que le PEDT est fait pour 3 ans et n'est pas modifié chaque année, même si les activités changent. Mais le PEDT ayant été renouvelé en 2019, les activités mentionnées devraient être à jour.

Mme Morizet s'est entretenue, durant les vacances de février, avec M. Deschamps qui propose de réunir le comité de pilotage après le 15 avril afin de préparer les temps périscolaires pour la rentrée 2020. Cela répond à une des questions des représentants de parents d'élèves.
Aussi, Mme Morizet a proposé à M. Deschamps que les représentants de parents d'élèves élus au Conseil d'école soient présents lors de la réunion du comité de pilotage. M. Deschamps a accepté.

10. **Questions des parents d'élèves**

a. Quels jeux sont proposés et autorisés dans la cour des grands ?

Sur le temps scolaire : les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont des sacs ou des caisses avec des jouets extérieurs collectifs (ballons de foot, diabolos, jeux de billes). Les ballons de baskets ont été perdus.
Ils ont le droit d'apporter des jeux de la maison : petites voitures, petites figurines, string's (ficelle pour faire des figures) qui peuvent être retirés si l'usage est détourné.
Un terrain de foot a été dessiné au sol par les membres des services techniques laissant une partie de la cour libre pour d'autres jeux.

Sur le temps périscolaire : Claire Da Silva a informé la directrice que les élèves étaient en jeux libres. Parfois ils jouent à la gamelle, aux voitures. Ils ont des jeux à eux. Il n'y a pas de jeux de ballons (car dans les activités périscolaires, les jeux de ballons sont proposés).
Les parents d'élèves demandent s'il y a eu une amélioration dans la cour en ce qui concerne les jeux de bagarre suite au mot qui a été collé dans les cahiers de liaison. Les enseignantes ont eu peu de temps pour juger de l'évolution. Les enfants viennent dénoncer leurs camarades qui jouent à « Fortnite ».

b. Lors des plats uniques proposés à la cantine (gratins,…), comment pourrait-on faire lorsqu'un enfant n'aime pas le fromage par exemple ?

Réponse de la Mairie : Monsieur le maire répond que la cantine reste un lieu d'apprentissage. On ne peut pas faire une restauration à la carte. Les parents d'élèves demandent si un enfant qui n'aime pas le menu peut apporter son repas. Ce n'est pas possible, sauf en cas d'allergie. Dans ce cas, un protocole est mis en place avec le médecin scolaire (PAI : projet d'accueil individualisé)

c. Serait-il possible d'avoir les informations prévues par le PEDT dans les cahiers (organisation, horaires, activités prévues,) ? Qu'en est-il du comité de pilotage (quand a-t-il lieu ? Qui doit y assister) ?

Réponse de la Mairie : Cela a été mis en place mais il y avait peu de retour de la part des parents. Les parents répondent que les parents, souvent, ne disent rien quand ça va. Pour la rentrée 2020, un document d'information sera transmis aux familles par le biais du cahier de liaison.

d. Pourrait-on éclaircir le temps effectif réalisé pour les TAP (sur la pause méridienne et les 15 minutes du soir) ?

Réponse de la Mairie :

Le portail ouvre à 13h30 pour accueillir les élèves aux TAP. Or, Monsieur le maire dit que les activités commencent à 13h20 et que le portail doit être ouvert à 13h20. Les activités ont lieu de 13h20 à 13h50 et de 16h15 à 16h30.

Dans le quart d'heure de fin de journée, il n'y a aucune activité proposée. Les enfants ne profitent donc que de 2h d'activités par semaine au lieu de 3h. Monsieur le maire précise que les activités ne sont pas obligatoires. Mme Morizet répond que la mise en place des activités relève de la décision de la mairie et que dans ce cas, ces activités devraient être conformes à la réglementation. M Deschamps répond que s'il doit organiser 45 minutes d'activités périscolaires, il fera le choix de modifier les horaires de l'école : 9h-12h et 14h15-16h30.

Les enseignantes constatent que certaines activités empêchent les élèves d'entrer dans les apprentissages de l'après-midi. Elles suggèrent que les activités soient plus adaptées (activités calmes, relaxantes) ou qu'elles soient déplacées. Monsieur le maire rappelle qu'il lui est impossible de déplacer les TAP pour des problèmes de personnel. D'autre part, les enseignantes soulèvent le problème de la sieste pour les élèves de maternelle qui commence lors du temps périscolaire. Elles remarquent que les élèves travaillaient mieux l'après-midi quand l'école reprenait à 13h30.

Ces questions devront être débattues lors de la réunion du comité de pilotage. Mme Morizet demande si lors de cette réunion, les participants pourront faire des propositions d'aménagements et de modifications.

Les enseignantes constatent que les enfants ne sortent que rarement de la cantine avant 13h20. Cela pose problème pour commencer les TAP et les séances de soutien de 13h20 à 13h50. Monsieur le maire précise que cela vient d'un problème d'organisation.

Au prochain conseil d'école, les responsables des activités périscolaires seront invitées pour pouvoir participer à l'échange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Présidente de conseil :	Secrétaire de séance :
Mme Morizet	Mme Lageneste